



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

adoption

Question écrite n° 132612

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères, sur la situation de l'adoption en France. Les adoptants s'inquiètent notamment de l'annonce de l'Agence Française de l'Adoption (AFA) de restreindre à un seul le nombre de dossiers qui peuvent être déposés par les futurs parents et demandent le retrait de cette décision. En effet, il faut plusieurs années avant qu'un dossier soit validé, accepté par un pays. Les exemples sont nombreux de candidats dont les procédures se sont irrémédiablement interrompues après la fermeture de tel ou tel pays. Lorsqu'il faut reconstruire un deuxième ou troisième projet successif, l'agrément, d'une durée totale de cinq ans, arrive à expiration. Par conséquent, même si, en début de procédure, beaucoup de postulants limitent leur projet, ils cherchent rapidement à l'élargir, en restant dans le cadre défini par leur agrément, voire en faisant évoluer ce dernier. Dans un contexte de forte réduction de l'adoption internationale, il lui demande sa position sur le sujet et les mesures envisagées pour permettre au plus grand nombre de pouvoir adopter, dans le respect des principes d'égalité et de neutralité, et d'être accompagné au mieux dans leurs démarches.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132612

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2012, page 4012

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)